



CS_2025_12

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars, à dix heures, se sont réunis, Salle de La Boule d'Or à PONTCHATEAU, sur convocation adressée le quatorze mars deux mille vingt-cinq, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Frédéric MILLET, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : M. Philippe CADOREL et Lionel MUSTIERE, Mme Édith MARGUIN ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Yves TAILLANDIER, Pierre LAUDEN, Patrick CORBEL, Mme Hélène COUTELLER ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Jean-François RICARD et Joël ARIZA ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : M. Jean-Luc GRÉGOIRE et Mme Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Mme Christine CHEVALIER, MM. Yves DAUVE, Paul SEZESTRE et Armel VION ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : MM. Jean-Michel CLAUDE (*pouvoir reçu de M. BUCHET*), et André RAITIERE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de M. BRARD*) et Didier BROUSSARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : MM. Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET, Pascal ÉVAIN et Mme Marie-Line BOUSSEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Patrick BERNIER, Claude CAUDAL et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : MM. Jacques LEGENDRE et Fabrice SANCHEZ ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Frédéric LAUNAY et Thierry COIGNET

Secrétaire de séance : M. Didier BROUSSARD

Titulaires : 58

Quorum : 30

Présents : 31

Votants : 33

Pouvoirs : 2

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : M. Philippe PADIOLEAU ; **ESTUAIRE ET SILLON** : M. Yoann DORNER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-Luc BESNIER et Jean-François CHARRIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET, M. Patrick BUCHET (*pouvoir donné à M. CLAUDE*), Laurent MERCIER, Jacques PRAUD et Joël JAMIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. David MOISAN et Philippe BIDON ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Cédric BIDON, Benoît BOULLET, Luc NORMAND et Jean-Michel BRARD (*pouvoir donné à Frédéric MILLET*), Yvon JACOB et Thierry RICCI ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER, Jean-Emmanuel CHARRIAU, Jean-Guy CORNU, Hervé CREMET, Pascal DABIN, Thierry GRASSINEAU, Jean-Marc JOUNIER, Youssef KAMLI, Joseph LANCREROT, Pascal PAILLARD, Denis THIBAUD et Vincent YVON.

ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical doit élire un président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

Le Comité syndical procède à l'élection d'un Président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

La candidature de Claude CAUDAL est proposée.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

- **ÉLIT Monsieur Claude CAUDAL, Président de séance pour le vote du compte administratif 2024**

Pour extrait conforme,
Le Président,



Frédéric MILLET

CS_2025_12

Le Président,

- > certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 27/03/2025
 - sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 27/03/2025

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.